

Compte-rendu des assemblées générales des actionnaires du 08.05.2024

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire du 08.05.2024 n'ayant pas recueilli le quorum de présence légalement requis, les actionnaires de Cofinimmo seront convoqués le 17.05.2024 pour assister à une deuxième assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 05.06.2024 à 15h00 à 1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 270.

2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire concernant l'exercice 2023, présidée par Monsieur Jacques van Rijckevorsel, a eu lieu le 08.05.2024 à 15h30.

Lors de cette assemblée, le nombre d'actions Cofinimmo présentes et représentées était de 16.365.184 actions, soit 44,54 % du nombre total d'actions.

Toutes les propositions à l'ordre du jour ont été traitées et approuvées. Le détail desdites propositions, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée seront disponibles très prochainement sur le site internet de la société <https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>.

1. Approbation des comptes

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels sociaux de Cofinimmo clôturés au 31.12.2023, en ce compris l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat 2023 repris dans le document d'enregistrement universel (incluant le rapport financier annuel et le rapport ESG) doit être modifiée pour tenir compte du transfert de 1.663 actions propres dans le cadre du plan de rémunération à long terme des membres du comité exécutif. L'affectation du résultat de l'exercice de l'année 2023 s'établit dès lors comme repris dans le tableau ci-dessous.

L'assemblée générale ordinaire a accepté la proposition d'attribuer un dividende de 6,20 EUR brut (4,34 EUR net) par action aux actionnaires (coupon n° 39). Il est précisé que les 20.648 actions propres détenues par la société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la société elle-même.

Affectation définitive du résultat (x 1.000 EUR)

A. RÉSULTAT NET	-51.866
B. TRANSFERT DE/AUX RÉSERVES	280.096
Transfert à la réserve du solde positif des variations de juste valeur des biens immobiliers	0
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
Transfert à la réserve du solde négatif des variations de juste valeur des biens immobiliers	181.803
<i>Exercice comptable</i>	<i>181.803</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
Transfert à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	0
Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	0
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	67.596
<i>Exercice comptable</i>	<i>67.596</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
Transfert aux autres réserves	-85
Transfert du résultat reporté des exercices antérieurs	30.782
C. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	-97.527
Rémunération du capital prévue à l'article 13, § 1 ^{er} , alinéa 1 ^{er} de l'Arrêté royal du 13.07.2014	-97.527
D. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL AU TITRE DE L'EXERCICE - AUTRE QUE C.	-130.703
Dividendes	-130.291
Plan de participation	-412
E. RÉSULTAT À REPORTER	188.041

2. Répartition du dividende au titre de l'exercice 2023

Le conseil d'administration a décidé d'offrir aux actionnaires le choix entre le paiement du dividende de l'année 2023 en actions nouvelles ou en numéraire, ou d'opter pour une combinaison de ces deux modalités de paiement. Le paiement en numéraire et la livraison des titres seront effectués à partir du 03.06.2024.

Les modalités du dividende mentionné ci-dessus, notamment concernant le dividende optionnel, sont précisées aujourd'hui dans un communiqué de presse distinct.

3. Approbation du rapport de rémunération

L'assemblée générale ordinaire a approuvé, par vote distinct, le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31.12.2023.

4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs

L'assemblée générale a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Olivier Chapelle en qualité d'administrateur indépendant, conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et le mandat Monsieur Xavier de Walque, en qualité d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028.

5. Nomination de trois nouveaux administrateurs

L'assemblée générale a nommé Mesdames Nathalie Charles et Mirjam van Velthuizen-Lormans et Monsieur Jan Suykens, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs indépendants conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028.

Nathalie Charles (née en 1966, nationalité française) a obtenu un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1987. Elle apportera au Conseil d'administration une expertise professionnelle de plus de 35 ans, développée dans des fonctions opérationnelles et de direction au sein de groupes français et internationaux, spécialisés notamment en immobilier. Sa connaissance approfondie des dynamiques du marché immobilier apportera une contribution significative à la prise de décision au sein du Conseil d'administration.

Elle a été Directrice générale déléguée de BNP Paribas Real Estate (2019-2023) en charge de l'Investment Management, supervisant un portefeuille de 30 milliards d'actifs sous gestion en Europe. Auparavant, elle était Head of Development and European Country Teams d'AXA IM Real assets (2013-2019) et Directrice Immobilier Groupe d'EDF (2008-2013). Nathalie Charles a également exercé 12 ans au sein du Groupe Unibail-Rodamco (devenu URW) sous différentes fonctions dans le secteur de l'immobilier de bureaux et commercial ainsi que sur des grands projets de développement à Paris et en régions. Nathalie Charles a également exercé différentes fonctions dans des groupes bancaires de 1987 à 1996.

Jan Suykens (né en 1960, nationalité belge) est titulaire d'une maîtrise en économie appliquée de l'Ufsia d'Anvers (1982) et d'un MBA de l'Université Columbia de New York (1984). Il a également suivi le programme Leadership for Senior Executive à l'Université d'Harvard de Boston (2016). Jan Suykens apportera au conseil d'administration plus de 30 années d'expérience et d'expertise solides en matière de management et gestion d'investissements dans divers secteurs acquis au sein de grands groupes belges et internationaux.

De 2016 à 2022, Jan Suykens était CEO d'Ackermans & van Haaren, la holding propriétaire de la société de dragage DEME et des institutions financières Delen Private Bank et Bank J. Van Breda & Co. Toujours chez Ackermans & van Haaren, il a été membre du Comité exécutif de 1990 à 2016. Il a également été président du conseil d'administration de la banque J. Van Breda & Co de 1998 à 2023 et vice-président de Delen Private Bank de 1994 à 2023. Il a également exercé différents mandats au sein d'autres groupes tels que notamment Nextensa Group, Anima Care, CFE et a été récemment désigné à la présidence de Guberna (l'Institut belge des Administrateurs).

Mirjam van Velthuizen-Lormans (née en 1972, nationalité néerlandaise) a obtenu un diplôme en politique et gestion des soins de santé (BMG) à l'Université Erasmus de Rotterdam. Mirjam van Velthuizen-Lormans possède une vaste expérience de plus de 25 années, notamment dans le secteur des soins de santé, couvrant à la fois les soins directs et les infrastructures, acquise à l'hôpital Jeroen Bosch et chez Nictiz aux Pays-Bas.

A travers ses différentes fonctions, elle a assumé des responsabilités immobilières allant de la conception de concepts innovants dans les soins aux personnes âgées à la construction d'écoles et d'hôpitaux. Elle est membre du Comité exécutif de ProRail depuis 2021. Mirjam van Velthuizen-Lormans est également passionnée par les concepts d'innovation, de digitalisation et durabilité.

6. Remerciements à deux administrateurs en fin de mandat

Cofinimmo tient également à adresser ses plus chaleureux remerciements à Maurice Gauchot et à Diana Monissen, tous deux administrateurs depuis 2016, pour leur apport et leur vision dans le cadre de la stratégie du groupe tout au long de leur mandat.

7. Autres propositions à l'ordre du jour

Les autres propositions à l'ordre du jour ont également été approuvées par l'assemblée générale ordinaire.

Pour tout renseignement :

Philippe Etienne

Head of External Communication

Tél. : +32 2 373 60 32

petienne@cofinimmo.be

Lynn Nachtergaele

Head of Investor Relations

Tél. : +32 2 777 14 08

lnachtergaele@cofinimmo.be

À propos de Cofinimmo :

Depuis 40 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, d'une valeur d'environ 6,2 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. 'Caring, Living and Working – Together in Real Estate' est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé d'environ 4,6 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe d'environ 155 personnes à Bruxelles, Paris, Breda, Francfort et Madrid.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.



www.cofinimmo.com

Suivez-nous sur :

